MÉMOIRE CONCERNANT LE PROJET DE LOI N°27: LOI SUR L'ÉCONOMIE SOCIALE

Présenté à :
La Commission de l'aménagement du territoire

Conjointement par :

- L'Aile rurale des entreprises d'économie sociale en soutien et aides à domicile du Québec
- La Coalition des entreprises d'économie sociale en aide domestique
- La Fédération des coopératives de services à domicile et de santé du Québec (FCSDSQ)

MAI 2013

TABLE DES MATIÈRES

Sommaire

1. Introduction 3
2. Les entreprises d'économie sociale d'aide à domicile (EÉSAD) 4
3. Préoccupations quant au projet de loi et à sa mise en œuvre 7
4. Conclusions et recommandations 8

1. INTRODUCTION

1.1. Nos regroupements

La Coalition des entreprises d'économie sociale en aide domestique

Fondée en 2008, la Coalition des entreprises d'économie sociale en aide domestique regroupe 53 entreprises dans 14 régions du Québec.

La Coalition a été créée pour rassembler les entreprises d'économie sociale en aide domestique (EÉSAD) afin de représenter le plus grand nombre d'entreprises auprès des instances gouvernementales en tenant compte de l'autonomie de gestion des EÉSAD, des spécificités et des besoins liés à chaque région du Québec (rurale, urbaine et semi-urbaine).

Les objectifs de la Coalition sont de revoir prioritairement le cadre financier du programme d'exonération financière pour les services en aide domestique (PEFSAD), d'assurer la survie des EÉSAD à long terme, d'améliorer les conditions de travail de leur personnel, d'obtenir la reconnaissance et le financement de la dimension relationnelle du travail effectué et de permettre aux EÉSAD de continuer à offrir des services sécuritaires, accessibles et de qualité à la population.

L'Aile rurale des entreprises d'économie sociale en soutien et aides à domicile du Québec

L'Aile rurale des entreprises d'économie sociale en soutien et aide à domicile a été créée en 2006 pour défendre les droits des entreprises œuvrant en milieu rural. Elle regroupe 9 entreprises, OBNL et coopératives, qui se démarquent par l'intensité des services offerts en soutien à domicile. Sa principale fonction en est une de représentation auprès des instances gouvernementales pour faire reconnaître ses particularités dans l'organisation des services dans les milieux ruraux, sur de très grands territoires et avec une clientèle dispersée.

La Fédération des coopératives de services à domicile et de santé du Québec

Fondée en 1996, la Fédération des coopératives de services à domicile et de santé du Québec (FCSDSQ) regroupe 38 coopératives et 18 OBNL de services à domicile ainsi que 35 coopératives de santé tous membres ou membres auxiliaires.

Outre sa fonction de représentation, la FCSDSQ offre à ses membres divers services-conseils (fonctionnement coopératif, services juridiques, gestion des ressources humaines, recherche et développement, développement des affaires, etc.), de la formation, des publications, des services d'information et de communication, des regroupements d'achats, différents outils de gestion ainsi que des activités de réseautage et de partage d'expertises.

La FCSDSQ est membre du Conseil québécois de la coopération et de la mutualité (CQCM). Elle est également membre fondatrice, depuis 2011, du Consortium coopératif québécois de services fédératifs, une coopérative de solidarité comptant une douzaine d'employés à temps plein et offrant divers services aux regroupements qui y sont affiliés.

1.2. Remarques préliminaires

La Coalition des entreprises d'économie sociale en aide domestique, l'Aile rurale des entreprises d'économie sociale en soutien et aides à domicile du Québec et la Fédération des coopératives de services à domicile et de santé du Québec collaborent ensemble régulièrement depuis plusieurs années sur des sujets d'intérêt commun touchant les services d'aide à domicile.

De manière générale, nos organisations sont d'accord avec les objectifs du projet de loi sur l'économie sociale ainsi qu'avec les principales orientations qu'il met de l'avant afin d'assurer le développement de l'économie sociale et des entreprises collectives qui en sont le moteur, notamment en ce qui a trait :

- À la reconnaissance de l'apport des entreprises d'économie sociale au développement socioéconomique du Québec;
- À la promotion de l'économie sociale comme levier de développement;
- Au soutien du développement de l'économie sociale par l'élaboration ou l'adaptation d'outils d'intervention, dans une perspective de cohérence gouvernementale et de transparence;
- À l'accès aux mesures et aux programmes de l'Administration pour les entreprises d'économie sociale.

Plusieurs organisations intéressées par l'économie sociale sont venues ou viendront présenter leurs observations, commentaires, suggestions et recommandations sur différents aspects techniques rattachés au projet de loi sous étude. Nous avons délibérément choisi d'apporter une contribution originale aux travaux de la commission et du ministre, en illustrant de façon concrète l'apport pour l'économie et la société québécoise, la vision et les préoccupations d'entreprises qui, selon nous, sont très représentatives de l'économie sociale, c'est-à-dire les EÉSAD.

2. LES ENTREPRISES D'ÉCONOMIE SOCIALE D'AIDE À DOMICILE (EÉSAD)

2.1. Origines du réseau des EÉSAD

Le développement du réseau des entreprises d'économie sociale d'aide à domicile (EÉSAD) s'est principalement réalisé dans la foulée du « Sommet sur l'Économie et l'Emploi », tenu à l'automne 1996, qui réunissait des représentants des milieux gouvernementaux, patronaux, syndicaux et de la société civile.

Les consensus dégagés lors de ce sommet avaient permis l'élaboration et, éventuellement, la mise en œuvre de plusieurs propositions touchant la création d'emploi et la livraison de différents services à la population par des entreprises d'économie sociale, notamment dans le domaine de l'aide domestique.

2.2. Des entreprises au service des individus et des familles

Les EÉSAD sont des entreprises d'économie sociale d'initiative locale dont la mission première est de fournir des services à domicile qui répondent aux besoins des usagers et, par extension, aux bénéfices de la collectivité à laquelle ils appartiennent. Bien qu'on retrouve parmi les EÉSAD des coopératives de services à domicile et des organismes à but non lucratif de services à domicile, toutes ces entreprises sont exploitées à des fins non lucratives.

Les EÉSAD offrent des services à une clientèle provenant de tous les milieux, de tout âge et de toutes les conditions sociales (jeune famille, couple, célibataire et retraité). Les usagers des EÉSAD font appel à leurs services majoritairement afin de prévenir ou de pallier la perte d'autonomie. La clientèle desservie par les EÉSAD compte également plusieurs personnes présentant une déficience. Enfin, d'autres usagers utilisent les services des EÉSAD pour concilier le travail et la famille. Mentionnons que la majorité des usagers des EÉSAD sont âgés de plus de 65 ans et utilisent les services pour conserver une autonomie. Aussi, environ 70 % des usagers des EÉSAD sont des femmes de 70 ans et plus vivant seules.

Le panier de services des EÉSAD comprend des services d'aide à domicile (ex. : entretien ménager (léger ou lourd), préparation des repas, lessive, travaux saisonniers, approvisionnement et autres courses, etc.) et des services d'assistance à la personne (ex. : aide au bain, lever et coucher, habillage, aide à l'alimentation, etc.). L'offre de services peut cependant varier légèrement d'une EÉSAD à l'autre. Ainsi, plusieurs EÉSAD offrent des services de répit-gardiennage et de présence-surveillance. De même, certaines d'entre elles ont également développé une offre de services destinée aux locataires des résidences pour aînés.

Mentionnons que les usagers des EÉSAD peuvent bénéficier d'aide financière dans le cadre du Programme d'exonération financière pour les services d'aide domestique (PEFSAD). Cette aide peut atteindre jusqu'à 12,25 $ de réduction pour chaque heure achetée à une EÉSAD[1].

On compte 101 EÉSAD au Québec (47 coopératives et 54 organismes à but non lucratif (OBNL)) réparties dans les 17 régions administratives du Québec. Ces entreprises livrent, dans le cadre du PEFSAD, 5,6 millions d'heures de service par année à 84 000 usagers, auxquelles on doit ajouter les heures de service rattachées aux soins à la personne fournis aux usagers hors des cadres du PEFSAD.

2.3. Des entreprises rentables pour le Québec

Création d'emplois

En 2009, les EÉSAD généraient près de 6 800 emplois, y compris les postes de direction et les emplois financés par les programmes d'employabilité ou d'insertion, dont 3 623 emplois à temps plein et 3 025 emplois à temps partiel et 144 emplois financés par les programmes d'employabilité ou d'insertion.

Les emplois des EÉSAD sont majoritairement occupés par des femmes (93 %) et le groupe d'âge majoritaire parmi les employés sur le terrain (aides à domicile) est celui des 46-55 ans. Ces employés détiennent généralement un diplôme de niveau secondaire.

Une norme professionnelle a été créée en 2009 pour le métier de préposé d'aide à domicile, celui-ci étant désormais inscrit au Registre des compétences du Québec. Cette norme permet aux

[1] En outre les usagers de plus de 70 ans peuvent d'obtenir un crédit d'impôt remboursable pour des frais liés à des services de soutien à domicile.

préposés des EÉSAD de pouvoir suivre un programme d'apprentissage en milieu de travail conduisant à l'obtention d'une certification émise par Emploi Québec. Cette norme permet d'accroître et de confirmer les compétences des préposés.

Soulignons en terminant sur ce point que les EÉSAD doivent composer avec des difficultés de recrutement et de maintien en emploi, dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre, avec des emplois peu rémunérés et peu attirants pour les jeunes[2].

Création de richesse collective

Les EÉSAD fournissent des services à domicile de qualité qui sont fort appréciés par leur clientèle. Même si, d'un point de vue strictement financier, ces entreprises opèrent sous le seuil de rentabilité, les activités des EÉSAD représentent une contribution économique substantielle pour le Québec. En effet, elles donnent du lest financier et humain à la famille et aux proches de leur clientèle. De plus, elles favorisent le maintien prolongé à domicile et contribuent à la baisse des coûts d'hospitalisation, ce qui génère des économies considérables pour la société.

Selon une étude récente[3] portant sur des avantages et coûts économiques quantifiables, les activités des EÉSAD ont produit un avantage social net de 333 millions de dollars en 2011-2012. Globalement, pour chaque dollar investi par le gouvernement du Québec dans le PEFSAD (aides fixe et variable, mesures compensatoires et frais administratifs), la valeur totale des avantages quantifiables générés par les EÉSAD pour l'économie du Québec (bénéfices créés et coûts épargnés pour la société) s'élève à 5,27 $.

Les principaux bénéficiaires de ces avantages quantifiables sont les clients (valeur des services reçus et économies en coût d'hébergement), le gouvernement (coûts évités en hospitalisation et en hébergement) et les familles (heures de service non livrées).

Mentionnons également que les EÉSAD contribuent, par les services qu'elles offrent, à la vitalité des communautés, en permettant aux individus, notamment les personnes âgées, de demeurer dans leur milieu plutôt que de quitter pour aller vivre dans les grands centres urbains.

En terminant sur ce sujet, il importe de souligner que, par la structuration qu'elles apportent aux services d'aide à domicile, les EÉSAD contribuent à contrer le travail au noir, lequel représentait auparavant une problématique importante dans ce domaine d'activité. Le rôle structurant joué par les EÉSAD entraîne donc également des retombées fiscales importantes pour l'État.

---

[2] En 2009, le salaire horaire moyen des employés sur le terrain à temps plein se situait à 10,60 $ et celui des employés à temps partiel était de 10,44 $; le salaire moyen du personnel administratif à temps plein était de 17,37 $ et de 15,44 $ pour le personnel à temps partiel.

[3] L'étude en question, « Évaluation de la contribution économique des entreprises d'économie sociale en aide à domicile (EÉSAD) », a été réalisée en 2012-2013 par la firme AppEco analyse stratégique, à la demande de la Fédération des coopératives de services à domicile et de santé du Québec, de la Coalition des entreprises d'économie sociale en aide à domicile et de l'Aile rurale des entreprises d'économie sociale et aides à domicile. Le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire a contribué financièrement à la réalisation de cette étude.

3. PRÉOCCUPATIONS QUANT AU PROJET DE LOI ET À SA MISE EN ŒUVRE

Nous souhaitons vous faire part de quelques considérations issues des entreprises de notre secteur, mais qui, croyons-nous, sont représentatives de préoccupations présentes dans plusieurs secteurs de l'économie sociale.

3.1. Investir dans l'économie sociale

Comme nous l'avons vu précédemment, les EÉSAD, comme l'ensemble des entreprises de l'économie sociale, constituent une réponse efficace et humaine aux besoins des individus, des collectivités et de la société québécoise en général.

Ainsi, on observe déjà une augmentation de la demande pour des services à domicile, une demande qui dépasse l'offre de services actuelle et ces besoins vont continuer de croître au cours des prochaines années, ce qui nécessitera l'ajout de personnel sur une base continue[4] dans un marché du travail où la main-d'œuvre va être de plus en plus rare[5].

Cependant, avec un soutien financier adéquat, le réseau des EÉSAD sera en mesure de répondre adéquatement aux besoins d'une population vieillissante, et ce, à un coût moindre que les secteurs privé et public.

C'est pourquoi nous tenons à rappeler qu'au-delà du projet de loi sur l'économie sociale, du plan d'action et autres mesures qui en découleront, il est nécessaire et rentable d'investir dans l'économie sociale. Car, comme nous l'avons démontré pour le secteur des services à domicile, les ressources fournies par le gouvernement ne doivent pas être considérées comme une dépense, mais bien comme un réel investissement, générateur de richesses pour la collectivité.

3.2. Assurer la cohérence des interventions gouvernementales

L'article 6 du projet de loi confère au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire la mission de coordonner l'intervention du gouvernement en matière d'économie sociale. De même, en vertu de l'article 7 du projet de loi, les différents ministères du gouvernement doivent dans leurs interventions reconnaître l'économie sociale comme partie intégrante de la structure socioéconomique du Québec, en prenant en considération l'économie sociale dans les mesures et les programmes existants, dans leur mise à jour ainsi que dans l'élaboration de nouveaux outils destinés aux entreprises.

Il nous paraît essentiel que la loi sur l'économie sociale et le plan d'action qui en découlera prévoient des mécanismes ou mesures visant à assurer concrètement la cohérence, la cohésion et la coordination des actions et mesures de l'ensemble des ministères du gouvernement.

[4] Les EÉSAD vont devoir combler environ 6 200 emplois au cours des trois prochaines années uniquement pour maintenir le niveau de services actuels.

[5] Le salaire moyen à l'embauche pour une préposée est de 10,90 $ de l'heure, ce qui est à peine supérieur au salaire minimum.

À titre d'exemple, le gouvernement québécois s'apprête à rendre public un livre blanc sur l'« assurance autonomie ». Afin donner un sens réel au projet de loi sous étude, les suites et la mise en œuvre de ce livre blanc devraient prendre en compte les orientations contenues dans le projet de loi sur l'économie sociale et, par conséquent, reconnaître le réseau des EÉSAD comme le fournisseur de services, notamment en matière de services d'aide à la vie domestique (AVD), de services d'aide à la vie quotidienne (AVQ) et de services de présence-surveillance.

3.3. Assurer le suivi de la loi et du plan d'action

Le projet de loi prévoit à son article 10 un mécanisme de révision du plan d'action en économie sociale. De même, l'article 16 prévoit l'obligation pour le ministre de faire rapport au gouvernement concernant l'application de la loi.

Afin d'assurer l'efficacité de la mise en oeuvre du projet de loi et du plan d'action gouvernemental en économie sociale, nous estimons qu'un suivi plus continu de ces deux mesures devrait être effectué. À cet égard, il nous paraît qu'un tel suivi continu devrait être inclus dans le mandat de la Table des partenaires en économie sociale.

4. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

Le réseau des EÉSAD constitue un exemple représentatif de la capacité des entreprises d'économie sociale de répondre aux besoins des individus, des familles et des communautés. Nous souscrivons donc aux objectifs du projet de loi sur l'économie sociale ainsi qu'avec ses principales orientations qui, reconnaissant l'apport de l'économie sociale au développement socioéconomique du Québec, met de l'avant un cadre propice à assurer le développement des entreprises collectives qui en sont le moteur.

Nous croyons toutefois essentiel de rappeler l'importance et la nécessité d'intégrer dans les actions à venir des mesures d'intervention concrètes qui soient cohérentes avec l'esprit sous-jacent au projet de loi sur l'économie sociale. Par exemple, les politiques et mesures à venir devraient favoriser et prioriser l'utilisation des entreprises d'économie sociale, dont les EÉSAD, dans l'offre de services à la population québécoise. De même la reconnaissance et l'appui exprimés vis-à-vis les entreprises d'économie sociale devraient se manifester concrètement par un soutien financier adéquat, en tenant compte des besoins croissants auxquels nous devons faire face.

Aussi, nous estimons que l'atteinte des objectifs du projet de loi dépendra, en partie, de la cohérence et de la coordination des actions gouvernementales. À cet égard, il est souhaitable que le ministère responsable de l'application de la loi dispose de l'autorité nécessaire pour exercer pleinement ce rôle de coordination et que des mécanismes de reddition de compte soient rattachés à ce rôle.

En un mot : nos entreprises sont rentables pour l'État et la société québécoise, et elles valent la peine qu'on y investisse davantage, de manière cohérente et optimale.

DÉCOULANT DE CE QUI PRÉCÈDE,

L'AILE RURALE DES ENTREPRISES D'ECONOMIE SOCIALE EN SOUTIEN ET AIDES A DOMICILE DU QUEBEC ;

LA COALITION DES ENTREPRISES D'ECONOMIE SOCIALE EN AIDE DOMESTIQUE ;

LA FEDERATION DES COOPERATIVES DE SERVICES A DOMICILE ET DE SANTE DU QUEBEC (FCSDSQ) ;

RECOMMANDENT CE QUI SUIT :

1) Que le gouvernement du Québec adopte une politique permettant de faire appel prioritairement aux entreprises de l'économie sociale plutôt qu'à l'entreprise privée dans la livraison de services aux personnes et aux communautés;

2) Que le gouvernement du Québec adopte des mesures favorisant le maintien à domicile des personnes âgées et soutienne financièrement ces services;

3) Que le gouvernement du Québec soutienne les initiatives d'entrepreneuriat collectif afin d'en favoriser le développement et la consolidation;

4) Que le gouvernement du Québec adopte une politique pour favoriser l'utilisation des ressources et services produits par les entreprises de l'économie sociale, par les ministères et organismes publics;

5) Que le gouvernement du Québec adopte des mesures et politiques visant à favoriser la création et le maintien d'emplois de qualité en région;

6) Que le gouvernement du Québec assure un financement adéquat de l'économie sociale, notamment en matière de services à domicile, afin d'assurer le maintien de services de qualité en réponse aux besoins croissants des personnes et des communautés.